

quelque 713 personnes étaient admissibles à être de nouveau libérées sous surveillance obligatoire.

#### L'AIDE À L'AMÉRIQUE CENTRALE

##### Question n° 184—M. Stackhouse:

En 1983, combien d'aide a-t-on accordé a) au groupe Contadora, b) au Mexique, c) au Venezuela, d) à la Colombie, e) au Panama?

**L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures):** Le «Groupe Contadora» comme tel n'est pas récipiendaire d'aide au développement. Son rôle premier est d'aider les pays d'Amérique centrale à résoudre leur conflit régional.

L'Agence canadienne de développement international m'informe comme suit: Pour l'exercice 1983-1984, l'aide publique au développement accordée par le Canada suit:

(a) Le groupe Contadora (comme tel) — néant	
(b) Mexique — \$ 1,340,000	
(c) Venezuela — \$ 170,000	
(d) Colombie — \$10,200,000	
(e) Panama — \$ 780,000	

Le Centre de recherche pour le développement international m'informe comme suit: En 1983, le CRDI a fourni un total de \$3,363,837 aux pays formant le groupe Contadora en vue d'appuyer la recherche scientifique et autres activités afférentes, soit:

(a) Le groupe Contadora (comme tel) — néant	
(b) Mexique — \$ 335,477	
(c) Venezuela — \$ 187,200	
(d) Colombie — \$2,762,560	
(e) Panama — \$ 78,600	

[Traduction]

**M. Dick:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le vice-président:** On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LA LOI SUR L'AIDE FINANCIÈRE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Danis, passe à l'étude du projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, présenté par M<sup>me</sup> McDougall.

#### Banque commerciale du Canada

**M. le vice-président:** L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, hier on a distribué une copie du projet de loi C-37. Je ferai remarquer à la Chambre que le texte français avait besoin de corrections. Le texte était corrigé au crayon dans la marge. Je me demande si la Chambre a réimprimé le projet de loi afin que l'on puisse tous discuter du même dossier avec les mêmes mots. Je demande cela afin que, aujourd'hui, on puisse tous se servir du même projet de loi avec le même libellé.

[Traduction]

**M. Hnatyshyn:** Monsieur le président, je me suis aperçu des lacunes de la version française et j'ai tenté de corriger approximativement le projet de loi. Je m'en excuse auprès du député. Que je sache, le libellé a maintenant été modifié dans le texte imprimé. Des exemplaires vont être disponibles incessamment.

**Le président:** A l'ordre. La Chambre est réunie en comité plénier afin d'étudier le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada. L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Accord prévoyant l'aide financière*

**Mlle Nicholson:** Ainsi que notre leader parlementaire l'a précisé hier, nous avons adopté le projet de loi en deuxième lecture pour pouvoir l'étudier en comité plénier et pour ainsi pouvoir poser certaines questions. J'avoue que le discours du député d'Edmonton-Sud m'a déçue car, étant donné que la banque se trouve dans sa circonscription, je supposais qu'il aurait été en mesure de justifier par de très bonnes raisons cette opération de renflouement. Or, il a présenté une argumentation des plus faibles qui n'a certainement pas inspiré ma confiance. A vrai dire, je suis moins bien disposée qu'avant envers le projet de loi. Dans les grandes lignes, le député d'Edmonton-Sud nous a dit que le sauvetage s'imposait parce qu'il s'agissait d'une banque de l'Ouest. J'ose croire qu'on ne sollicitera pas ainsi les contribuables canadiens tout simplement parce que cette banque est située en Alberta, province avec laquelle la ministre de l'Énergie avait de la difficulté à obtenir un accord.

● (1220)

Selon le député d'Edmonton-Sud les difficultés financières de la banque seraient attribuables au Programme énergétique national. Rien dans ce programme n'obligeait celle-ci à investir dans une banque californienne dont le portefeuille de prêts était aussi instable. Le discours du député nous incite à nous interroger davantage sur la gestion de la Banque Commerciale du Canada et sur la qualité des décisions financières qu'elle a prises. Nous devons savoir si la même équipe de direction est toujours en place et demander au gouvernement de quels renseignements il disposait.